

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BASSEVELLE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/04
DU LUNDI 24 JUIN 2024

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire,
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 24 juin 2024 à 18 heures à la mairie.

Conseillers présents : Mme Pascale VIVIER, MM. Jean-Luc COURTOIS, Rémy SONNETTE, Franck SAUTET, Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Thierry RICHARD, Dominique PARDON

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : M. Marc PORFAL donne son pouvoir à M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM

Conseiller absent excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Rémy SONNETTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai 2024 rédigé par M. Denis VAN LANDEGHEM donne lieu à aucune observation.

A la demande de M. le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représenté que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

Devis 24378/1 du 19/06/2024 de SARL A.J.C. BATIMENT concernant le changement d'une fenêtre dans le bureau de la directrice de l'école

I/ Délibérations diverses

1-Devis n°D24053548 2024 du 31/05/2024 de WIAME AXE, concernant la fourniture et pose de panneaux avec marquage au sol

Délibération 26/2024 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté retient le devis n°D24053548 2024 du 31/05/2024 de WIAME AXE, 76 rue de la Justice, ZI, 77000 Vaux-le-Pénil concernant la fourniture et pose de panneaux avec marquage au sol, (La Croix verte et les Pauliers ; carrefour de la route de Nogent l'Artaud D55A et la route des Groseillers ; deux panneaux sur la sente piétonne de la mairie à la Belle-Ideé ; et deux panneaux sur la route de la Fosse Arbois) d'un montant de 3 275,70 € HT/TTC 3 930,84 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception (compte 2152).

2-Décision modificative n°2

Délibération 27/2024 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représenté accepte la décision modificative n°2 du budget 2024 de mandat/titre d'ordre budgétaire d'investissement (opérations patrimoniales), comme suit :

Chapitre	Nature	Au 24/06/2024	Virement de crédit	Au 24/06/2024
041 (mandat)	2111	0	+345,00 €	345,00 €
041 (titre)	1025	0	+345,00 €	345,00 €

3- Devis 24378/1 du 19/06/2024 de SAS A.J.C. BATIMENT concernant le changement d'une fenêtre dans le bureau de l'école

Délibération 28/2024 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté retient le devis n°D24378/1 du 19/06/2024 de SARL A.J.C., 2 les Pierries, 77510 Verdolot, concernant le changement d'une fenêtre dans le bureau de la directrice de l'école, d'un montant de 1 617,00 € HT/TTC 1 940,40 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception (compte 2135).

II/ Informations du maire sur les dossiers en cours.

M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours :

1. Réfection de la toiture, travaux sur le mur de la clôture de l'école et travaux d'intérieur de l'école.

Le 19 juin 2024 à 11h, nous avons reçu en mairie Mme Suzana DEMESTRESCU-GUENEGO, architecte du cabinet- 2 allée du Commandant Charcot, 77200 Torcy.

La SARL AJC, 2 les Pierries 77510 Verdolot.

FG Peinture, 53 rue Abel Prouharam 77120 Coulommiers et la commission des travaux, voirie et bâtiments pour coordonner les travaux qui vont démarrer le 8 juillet 2024 par la réfection de la toiture de l'école maternelle, le remplacement des lampes en LED suivit d'une remise en peinture.

2. Contrat rural n°5 : Réfection des routes communales.

Après le relevé topographique effectué par RD GEO, géomètre-expert, 95 avenue du Général Leclerc 77440 Saint-Thibault des Vignes

Une réunion est programmée le 30 juillet 2024 à 10h30 avec M. Didier JAKUBCZAK, maître d'œuvre.

Mme Josette HAUSE, chargée des contrats et du développement des territoires et M. Franck DELAPLACE, direction des routes, géomètre expert, Hôtel du département, CS50377 / 77010 Melun Cédex pour la programmation des travaux

3. Convention d'aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

- Le 6 juin 2024 à 18h30 c'est tenu une réunion publique au Foyer communal, à cette occasion, le Service Eau et Assainissement a présenté les objectifs et les modalités d'accompagnement techniques mais surtout financières complémentaires.

- Le 2 juillet 2024 aura lieu le contrôle de fonctionnement et de l'entretien de nos installations d'assainissement non collectif de notre commune. La commune aura la même aide financière qu'un particulier pour chaque installation (Faire l'étude de sol et monter le dossier avant fin 2024)

III/ Informations de commissions communales.

1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité.

M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission des travaux, voirie et bâtiments informe :

-Le 10 et 11 juin 2024, l'ETA DEMAREY Xavier, 2 le Jariel 77510 Sablonnières a effectué le fauchage des plats des routes communales pour un montant de 590,00 € HT/TTC 708,00 €, dernière année du contrat de fauchage signé le 28/03/2023.

-Le 19 juillet 2024 à 9h00, réunion de chantier concernant l'avancée des travaux de la toiture de l'école, en présence de Mme Suzana DEMESTRESCU-GUENEGO, architecte, la SARL A J C, FG Peinture et de la commission des travaux, voirie et bâtiments.

2-Commission des affaires scolaires, et de la jeunesse

Madame Pascale VIVIER nous fait le compte-rendu du conseil d'école n° 3 qui s'est tenu le 18 juin 2024 à Bassevelle :

- Effectifs pour la rentrée 2024-2025
 - 42 élèves à Bassevelle (13 PS ; 11MS ; 10 GS et 8 CP)
 - 51 élèves à Bussières (18 CE1 ; 12 CE2 ; 11 CM1 et 10 CM2)
- Les répartitions :
 - o Mme THOMAS : 24 élèves (PS et MS)
 - o Mme ANDRÈS : 18 élèves (GS et CP)
 - o Mme CHATRY : 25 élèves (CE1 et CE2)
 - o Mme BUCHARD : 26 élèves (CE2, CM1 et CM2)
- Madame DUMOULIN Vanessa cesse d'assurer le périscolaire. Une nouvelle personne est trouvée, Madame Angélique LOPEZ de Bassevelle, propose de travailler le mercredi et pendant les vacances scolaires. Une proposition d'études surveillées du CP au CM2 à 4,50€ de l'heure est envisagée deux jours par semaine (lundi et jeudi) assurées par deux maîtresses.
- Madame VAUDRY, infirmière PMI est intervenue le 18 juin pour les MS.
- Travaux :

A Bassevelle, les travaux de l'école (peinture et électricité) débiteront en juillet.

Un nouveau photocopieur a été installé.

- Différents projets ont été menés :
 - o A Bassevelle : animation Légo le 7 décembre assuré par Montem Concept a couté 425 € à la coopérative scolaire.

- A Bussières : savoir rouler pour les CE1 et CE2 en juin.
Sortie au Museum d'histoire naturelle et Jardin des plantes le 17 juin financée par l'association de la légion d'honneur à l'initiative de M. Bernard RICHARD pour le déplacement en bus.
La coopérative a dépensé 175 € pour les tickets d'entrées.
Projets communs aux deux écoles : marché de Noël, spectacle de Noël, piscine, chasse aux œufs, ateliers d'initiation à l'art du cirque, kermesse.
Le projet cirque :
Les 27 et 28 mai, le cirque Royal Boui-Boui a offert un spectacle suivi d'un temps d'initiation aux activités d'équilibre ;
Du 3 au 7 juin, un intervenant M. Sylvain LANTOINE a initié les élèves à la pratique du cirque en vue d'offrir aux parents un spectacle en fin de semaine.
Chaque mairie a participé à hauteur de 1000 € chacune.
Participation des parents : 15 € pour Bassevelles et 20 € pour Bussières.
- La kermesse aura lieu le 29 juin sur le thème « chansons de nos parents ». Madame Delphine MARTINEZ, intervenante en musique, sera présente pour le spectacle chant et danse. Une tombola est organisée avec vente de tickets à 2,50 € l'unité.
- Coopérative scolaire :
 - A Bassevelles : achat de deux logiciels chez Jocatop (découverte du monde + outils pratiques pour les 2 classes)
 - A Bussières : achat chez Jocatop de :
 - 2 boîtes à histoires pour travailler la production d'écrit
 - Matériel de mathématiques (méthode Singapour)

Le montant de la coopérative scolaire est de 1 612 € à Bassevelles et 1 060 € à Bussières.
- Vacances apprenantes à Bussières les 26 et 27 août.
- Observations de l'équipe éducative :
 - Manque de régularité dans les signatures des cahiers par certains parents
 - Manque d'assiduité dans la scolarité de quelques enfants
 - Retards, peu de suivi des devoirs, absences ...
 - Ce manquement aux devoirs de parents justifie la rédaction d'une information préoccupante pour « carence éducative ». A la rentrée 2024-2025, mise en place d'un suivi hebdomadaire pour tout manquement éducatif.

3-Commission des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations

- Pour le 14 juillet 2024, un flyer sera distribué
- 25 août : brocante organisée par Bassevelles en Fête

4-Commission de l'information

Distribution du bulletin Ensemble à Bassevelles prévue début juillet 2024.

IV/ Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux

1-M. Rémy SONNETTE, délégué titulaire, au parc naturel régional Brie et deux Morins (PNR B2M)

M. Dominique PARDON, délégué suppléant.

2-M. Jean-Luc COURTOIS, délégué titulaire du Syndicat Mixte d'Aménagement et de la Gestion des Eaux des deux Morins (SMAGE 2 MORIN) : Fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté :

-Le 12 juin 2024 à 18h à la mairie de Saint Cyr-sur-Morin.

2- M. le maire, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

Fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté :

Conférences des maires.

-Le 21 mai 2024 à Coulommiers :

-Le 11 juin 2024 à Coulommiers :

COVALTRI 77 : Nous collectons pour valoriser votre tri.

-Le 19 juin 2024 18h30 à Coulommiers : délibérations annulées faute de quorum.

CACPB.

-Le 20 juin 2024 18h30 à la Ferté-sous-Jouarre : vote du compte administratif

V/ Etablissement du bureau de vote au petit foyer pour les élections législatives du dimanche 30 juin 2024 (1^{er} tour) et du dimanche 7 juillet 2024 (2^{ème} tour)

Élections législatives du dimanche 30 juin 2024 (8 heures à 18 heures)

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00-10h30	René COCHON	Dominique PARDON	Rémy SONNETTE
10h30-13h00	Pascale VIVIER	Franck SAUTET	Denis VAN LANDEGHEM
13h00-15h30	Jean-Luc COURTOIS	Adeline COURTOIS	Céline RICHARD
15h30-18h00	Jean-Marie VAN LANDEGHEM	Dominique VIVIER	Alain GUILLARD

Secrétaire : Adeline COURTOIS

Élections législatives du dimanche 7 juillet 2024 (8 heures à 18 heures)

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00-10h30	Jean-Marie VAN LANDEGHEM	Marc PROFAL	Rémy SONNETTE
10h30-13h00	Jean-Luc COURTOIS	Franck SAUTET	Denis VAN LANDEGHEM
13h00-15h30	Pascale VIVIER	Dominique PARDON	René COCHON
15h30-18h00	Jean-Marie VAN LANDEGHEM	Dominique VIVIER	Olivier LEBOCQ

Secrétaire : Christine KINZIGER

VI/ Le maire informe le conseil municipal que :

-Une réunion est prévue le lundi 1^{er} juillet à 10 h avec M. Stéphane VASSEUR de SATURNE concernant l'achat de nouveaux ordinateurs pour la directrice de l'école.

-A la demande de PANGEA, la commune a lancé la démarche pour récupérer le terrain cadastré A 451 au lieu-dit Monplaisir. Il s'agit d'un bien sans maître, après 6 mois d'enquête et de démarche, la parcelle A 451 pourra rentrer dans le bien communal seulement après l'aval du bureau des hypothèques.

-Le 28 juin 2024 à 9h30, rendez-vous chez PANGEA à Monplaisir qui projette de faire une extension d'un bâtiment (Dans le PLU de Bassevelle dans la zone AH, possibilité d'extension de 20% de bâtiment en dur)

-Le 19 juin 2024 suppression de l'imprimante 400 et remplacement des deux photocopieurs XEROX 7030, un à la mairie et l'autre à l'école par deux photocopieurs SHARP BP-60C3

-Le 24 juin 2024 Mme Véronique LOPES-FERREIRA cesse ses fonctions de mandataire suppléante de la régie de recettes de Bassevelle. Deux arrêtés seront pris avec avis conforme du comptable assignataire : arrêté modificatif portant cessation de fonction du mandataire suppléant et acte de nomination des mandataires suppléants.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier chaleureusement Mme Véronique LOPES FERREIRA qui a assuré pendant 8 années bénévolement ses fonctions de mandataire suppléante.

-Monsieur Dominique PARDON fait le compte-rendu de deux réunions auxquelles il a assisté :

Le 10 juin, CORDEF (correspondant défense de la commune)

Le 17 juin, dizaine anniversaire du SDESM.

-L'arrêté du maire n°2024/021 « portant décision de virement de crédit » a été porté à la connaissance du conseil municipal

VII/Questions diverses

M. Rémy SONNETTE signale la pose de vélux sur la propriété de Fallet DART sans déclaration préalable auprès de la mairie. Il sera demandé au propriétaire de régulariser en déposant en mairie une DP.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de la séance
Rémy SONNETTE



Fait à Bassevelle, le 25 juin 2024

Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM


